Économie 5

Conférence de presse du PCA de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG)

Patrice Fonlladosa se défend

N.O.

Libreville/Gabon

Branchements anarchiques, recrudescence des coupures d'électricité, irrégularité dans la distribution de l'eau, amélioration du service à la clientèle (Mobile Edan, factures électroniques...), renouvellement de la concession...De passage à Libreville dans le cadre de la 4e édition du New York Forum Africa, le P-CA de la SEEG a tenu à faire le point des sujets de l'heure avec les médias.

LE président du Conseil d'administration de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG), Patrice Fonlladosa a animé, vendredi dernier, au siège de l'entreprise, une conférence de presse afin d'éclairer l'opinion sur les problèmes récurrents que connaissent les consommateurs de Libreville et de l'intérieur du pays. Il était question pour le P-CA de la SEEG d'apporter, notamment, des éclaircissements sur la situation des



Patrice Fonlladosa, P-CA de la SEEG (au centre) lors de sa conférence de presse.

branchements anarchiques. « Le taux de branchement anarchique a augmenté de 60%. Il reste donc un sujet permanent de travail. Mais, depuis un moment, la société a mis en place des équipes de contrôle afin d'éradiquer ce fléau », a indiqué Jean-Paul Camus. Sur la question récurrente de la qualité douteuse de l'eau de la SEEG dont se plaignent également les ménages, le P-CA, a affirmé que la société est pourtant dotée de laboratoires d'expertise garantissant la qualité de l'eau. « Nous ne travaillons pas pour rendre les gens malades. Le programme d'analyse physico-chimique et microbiologique de l'eau est correctement respecté depuis la sortie des usines de Ntoum, jusqu'aux réservoirs de tête PK6 et PK9, ainsi que sur l'ensemble des quarante-sept points de prélèvement du réseau de distribution d'eau de Libreville. De façon globale, l'eau est saine et parfaitement potable au Gabon », a affirmé Patrice Fonlladosa, non sans inviter les médias à visiter lesdits laboratoires. La recrudescence des coupures d'électricité et l'irrégularité dans la distribution de l'eau n'étaient pas en reste. Le directoire de la SEEG a rassuré de l'effectivité, depuis 2014, des travaux à travers les sept forages effectués à Ntoum, pour une meilleure fourniture en eau dans certains quartiers souvent

manque (Alibandeng, Ambowè, Bel-Air, Charbonnages, Ondongo, etc.).

« La SEEG a engagé des opérations d'extension et de renforcement du réseau d'eau et d'électricité depuis le mois d'avril 2015. Les travaux qui devront s'achever en décembre de l'année en cours permettront d'augmenter la fourniture en eau et en électricité de cette zone », a rassuré le P-CA de la SEEG.

EFFORTS* Patrice Fonlladosa a tout de même rap-

pelé les efforts déployés par l'entreprise afin d'améliorer la qualité de service à la clientèle. C'est le cas du produit mobile Edan qui permet aux abonnés de payer les factures depuis leurs téléphones portables ; de l'envoi des factures par e-mail et par messagerie pour les abonnés ayant des compteurs classiques eau et électricité ; du centre d'appel gratuit qui reçoit en moyenne cent vingt appels par jour, ou encore du produit Airtel money de vente de tickets, qui va s'étendre à l'avenir à d'autres opérateurs.

S'agissant du renouvellement de la concession, Pa-Fonlladosa montré plutôt confiant. «Il ne s'agit pas de penser que nous continuerons, ou que nous prorogerons un contrat de concession en tant que tel. C'est quelque chose qui sera sans doute différent du contrat actuel, parce que le secteur lui-même a changé. Institutionnellement, schéma n'est plus celui de 1997. C'est normal, le temps a passé, et il faut s'adapter au changement», a-t-il affirmé.

Projet de révision de l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif

Améliorer l'environnement juridique et judiciaire des affaires

MZM

Libreville/Gabon

DANS le cadre du projet de révision de l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif (AUPC), la Côte d'Ivoire a récemment abrité la réunion spéciale regroupant les dix États membres ayant ratifié le traité Ohada, dont le Gabon pour la finalisation dudit acte. Ces assises, qui ont vu la participation des experts Ohada, dont le Gabonais Ponce Jean de Dieu Bekale Meyo, ont permis d'examiner la pertinence des avis de la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) sur cet acte uniforme tel que l'intègre le processus d'adoption. L'honneur est d'ailleurs revenu au Haut juge de la Cour commune de justice et d'arbitrage notre compatriote Apollinaire Ondo



Les experts gabonais présents lors de la réunion spéciale

cette réunion spéciale. A la lecture de cette pré-

Mvé de décliner la vision sentation, il en est ressorti tiques internationales en la nécessité d'aligner les procédures collectives de l'Ohada aux meilleurs pra-

de réhabiliter les entreprises. Et liquider rapide-

ment celles dont la situation économique est irrémédiablement compromise. Plusieurs aspects ont attirés l'attention des experts notamment la procédure de conciliation et la mise en place d'une commission nationale des mandataires judiciaires. Mais aussi des procédures adaptées aux micro-entrepreneurs ainsi qu'un régime pour les faillites internationales ouvertes hors de l'espace de l'Ohada. Autant de procédures préventives et curatives pour permettre une plus grande sécurité juridique aux opérateurs économiques.

Pour rappel, l'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif, qui fait l'objet de l'actuelle révision, a été adopté à Libreville, le 10 avril 1998 et est entré en vigueur le 1er janvier 1999. Et les précédentes assises viennent en prélude à la prochaine réunion du Conseil des ministres de septembre 2015 qui, souhaitent les autorités ivoiriennes, procédera à l'adoption de cet acte uniforme.

Renforcement des capacités des agents du ministère du Commerce

Mieux servir les usagers

LE secrétaire général du ministère du Commerce, Jean-Rémy Agamboué Nkanguel, a, récemment, ouvert un séminaire de formation destiné à renforcer les capacités opérationnelles des chefs de services et autres délégués provinciaux dudit ministère. Durant deux jours, il s'est agi d'outiller les cadres de ladite administration sur les différentes procédures administratives liées à l'exercice de leur fonction.



18 000 FCFA EVASION+

86 00

arif en vigueur as 24/03/2015 pour tout nouvel abannement. viu truits et nonditions de l'affre auprès de votre Distributeur Agrès

LES BOUQUETS CANAL+